

Programme de certification OFDI d'I.Cert

	Depuis le 18/07/2025	Du 08/10/2024 au 18/07/2025	Du 01/09/2024 au 07/10/2024	Du 20/08/2024 au 31/08/2024	Du 01/07/2024 au 19/08/2024	Du 21/03/2022 au 30/06/2024	Du 10/03/2022 au 20/03/2022	Du 26/06/2019 au 09/03/2022	Du 16/05/2019 au 25/06/2019	Du 26/12/2018 au 15/05/2019	Du 15/11/2018 au 25/12/2018
Dispositif de certification OFDI - CPS OFDI DR 01	v08	v07	v06	v05	v05	v03	v03	v02	v01	v01	v00
Grille d'audit - CPS OFDI DE 01	v05	v04	v04	v03	v02	v01	v00	v00	v00		
<i>Arrêté du 2 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification</i>				x	x	x	x	x	x	x	x
Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	x	x	x								
Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification et modifiant l'arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification modifié par l'arrêté du 16 juin 2025	x	x	x	x	x						
Décret n°2023-1219 du 20 décembre 2023 définissant le référentiel de compétences et les modalités de contrôle de ces compétences pour les diagnostiqueurs immobiliers en vue de la réalisation de l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation	x	x	x	x	x						

v04 du Dispositif "non utilisé" : diffusé en avril pour application au 1er juillet (avec seulement modifications DPE) mais archivé le 1er juillet pour rev05 (avec DPE et Audit énergétique)